

# SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE

Chronique de la MRC des Maskoutains

Numéro 10, février 2018

## LE DÉGAGEMENT DES SORTIES

En cas d'incendie, il est essentiel de pouvoir évacuer rapidement votre domicile. En hiver, l'accumulation de neige ou de glace dans vos sorties extérieures peut nuire à l'évacuation. Par réflexe, nous déneigeons l'entrée principale de notre domicile, mais qu'en est-il des issues secondaires (balcon, terrasse, fenêtres, etc.)? Pour faciliter l'évacuation de votre domicile en cas d'incendie, voici quelques conseils de sécurité :

- 1- Déneigez toutes vos sorties de secours (ex. : portes, fenêtres, balcon, etc.) après chaque chute de neige.
- 2- Assurez-vous que ces sorties de secours sont non seulement déneigées, mais aussi dégelées.
- 3- Prévoyez au moins deux sorties de secours pour chaque pièce au cas où le feu ou la fumée rende l'une d'elles inaccessible.
- 4- Pour les bâtiments en hauteur, un balcon bien déneigé et dégelé vous permettra de vous y réfugier en attendant les secours.
- 5- Prévoyez un point de rassemblement à l'extérieur. Ce point de rassemblement doit notamment être facilement accessible en hiver, assez éloigné de votre domicile et visible des pompiers dès leur arrivée.
- 6- Les sorties de secours doivent être déneigées jusqu'au point de rassemblement ou jusqu'à un endroit découvert, non exposé au feu provenant du bâtiment.
- 7- Même si elle est déneigée, une sortie de secours encombrée ne pourra pas vous servir en cas d'incendie. Assurez-vous que les sorties de secours ainsi que les parcours d'évacuation, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, sont dégagés en tout temps d'objets encombrants (ex. : pelles, souffleuse, meubles, jouets, boîtes, sacs, etc.).
- 8- N'obstruez/enneigez pas les bornes-fontaines lorsque vous déneigez vos entrées de cour. Les bornes-fontaines doivent demeurer accessibles au Service des incendies en tout temps.
- 9- Informez votre municipalité si la borne-fontaine située près de votre résidence n'est pas déneigée.



Source : Ministère de la Sécurité publique, site Internet, section *Sécurité incendie*

## Saviez-vous que...

Vous pourriez avoir moins de trois minutes pour sortir sain et sauf de votre domicile lors d'un incendie. Imaginez les précieuses secondes que vous perdrez si la sortie que vous devez utiliser est enneigée!

## LE CHAUFFAGE D'APPOINT

Que ce soit pour réduire la facture d'électricité ou pour pallier une panne électrique pendant la saison froide, l'utilisation des appareils de chauffage au bois (poêle, fournaise, foyer, etc.) comme chauffage d'appoint est très populaire, surtout par temps de grand froid. Le chauffage d'appoint électrique (chaufferette) est également un choix fort populaire, sans toutefois oublier ceux au mazout (huile), au propane, au gaz naturel, au kérosène, etc. Voici quelques conseils de prévention sur le chauffage d'appoint.



### Précautions générales

1. Assurez-vous que votre chaufferette électrique est certifiée CSA ou ULC. 
2. Fermez l'appareil si vous quittez la résidence ou si vous allez au lit. N'oubliez pas que les chaufferettes d'appoint sont conçues pour un usage temporaire.
3. N'utilisez pas une chaufferette électrique dans un endroit humide ni dans un endroit où elle pourrait recevoir de l'eau (ex. salle de bain, salle de lavage, etc.).
4. Branchez la chaufferette directement dans une prise de courant. Évitez l'utilisation d'une rallonge.



Source : Ministère de la Sécurité publique, site Internet, section *Sécurité incendie*



Service régional de prévention incendie  
MRC des Maskoutains  
805, avenue du Palais  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6

Izabelle Rioux, préventionniste  
450 774-3127  
[prevention.incendie@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:prevention.incendie@mrcmaskoutains.qc.ca)